

**APPEL A PROJET
Jeunes en librairie**

**2ème tranche du Projet**

 **Janvier 2023-Juin 2023**

**Projet**

« Jeunes en Librairies » est un dispositif national qui vise à rapprocher les jeunes du livre, à former un lectorat en devenir, et par voie de conséquence, à soutenir la librairie indépendante.

En Guyane, son ambition tourne autour de trois axes :

* Promouvoir l’accès au livre auprès des jeunes de collèges et favoriser leur autonomie de choix.
* Faciliter les relations entre les métiers du livre, dont le libraire est l’un des maillons essentiels, via l’école.
* Encourager la fréquentation des librairies, des événements littéraires (salons et/ou festivals du livre) organisés par les institutions (Pagra-livre de la CTG) et certaines associations, telle que Promolivres.

**Texte de référence** : Circulaire du 1er février 2021. NOR: MICA2101038C.

**Contenu** : *L’instruction demande aux préfets de région et aux recteurs de mettre en place et de développer le programme « Jeunes en librairie » dans le cadre du plan de relance 2021- 2022 et de l’éducation artistique et culturelle. Cette instruction est applicable aux territoires ultramarins.*

Il est prévu, pour chaque élève, **la valeur de** **30€**, à dépenser **dans des librairies indépendantes**. Parmi toutes les propositions offertes, le jeune pourra, librement, choisir les livres qui lui conviennent, sous conditions d’un projet-classe porté par un ou des enseignants.

Ce dispositif a fait l’objet d’un premier appel à projet en septembre et Octobre 2022 qui a concerné près de 1500 élèves. Pour atteindre notre objectif de 2000 élèves, un nouvel appel à projet portera sur la période allant **de Janvier à Juin 2023**.

**Partenaires**

Dans le cadre de la convention de partenariat pour le développement de l’éducation artistique et culturelle en Guyane signée entre la Direction Culture, Jeunesse et Sport et le Rectorat de Guyane, est lancé conjointement ce projet d’ampleur qui nécessite une ouverture des établissements scolaires aux acteurs de la chaîne du livre.

L’Association des Archivistes, Bibliothécaires et Documentalistes (ADBG)[[1]](#footnote-1) comme porteuse du projet, reçoit les subventions accordées par la Direction de l’Action culturelle de Guyane (DAC-Guyane) ; elle est accompagnée, pour son exécution, d’une coordonnatrice[[2]](#footnote-2) nommée qui fera le lien entre les partenaires pré-cités.

**Publics visés**

Pour l’année 2022-2023, il ne sera pas possible d’intégrer dans le dispositif l’ensemble de la communauté scolaire. Les lycées étant concernés par le pass-culture, il a été convenu de cibler les élèves du niveau collège en priorité, les CAP des lycées professionnels, les apprentis, soit :

* + les élèves de la 6e à la 3e
	+ l’école de la 2e chance
	+ les centres d’apprentissage (tel que celui de Galmot)
	+ les CAP des lycées professionnels

Ces classes sélectionnées seront accompagnées, dans le dispositif, par l’un des professeurs de lettres (ou pas) et/ou le professeur documentaliste des établissements scolaires.

Tous les acteurs de la chaîne du livre peuvent être sollicités.

**Régions guyanaises ciblées**

Tous les établissements sont concernés, avec une attention particulière adressée aux zones prioritaires (communes éloignées, communes du fleuve, quartiers prioritaires).

Le dispositif dépendra de la localisation des librairies indépendantes. Pour l’heure, sont recensées :

* Le réseau de Frédéric Dumas (*Kazabul* à Cayenne, *Lettres d’Amazonie* à Rémire-Montjoly, *Le Bourg de Kourou*) ;
* *Le Toucan* à Saint-Laurent.

Pour les collèges des communes du fleuve (Maripasoula, Camopi) la forme numérique sera privilégiée. Si les connexions le permettent, une rencontre par vidéo en librairie permettra un choix de livres à distance, lesquels seront acheminés par avion (Air Guyane) ou par pirogue (Parc amazonien).

**Critères de sélection**

Pour être admissible au dispositif, **un projet-classe, en rapport avec la chaîne du livre, est réclamé** (rencontres avec des acteurs du livre, visites en librairies, atelier-lecture, atelier-écriture, atelier-reliure, atelier-illustration, connaissance des métiers du livre et des genres : polar, SF, livre local, fantasy, livre découpé, historique, documentaire, BD, conte…).

Les projets seront déposés sur la plateforme culturelle du rectorat, **ADAGE**, et retenus dans le cadre d’un comité constitué de membres d’associations autour du livre (ABDG, Promolivre), l’inspectrice de lettres[[3]](#footnote-3), la médiatrice documentaliste[[4]](#footnote-4), la DCJS, la CTG.

Afin de ne pas enfermer l’élève dans le manga **et** pour le sensibiliser à la diversité des genres d’autre part, un seul achat dans le genre cité sera autorisé**. Enfin, les acquisitions ne peuvent être orientés par des préoccupations scolaires (parascolaire, séries prescrites).**

Les enseignants sont invités à se rapprocher des référents culturels (professeur-médiateur culturel et/ou professeur documentaliste, et/ou coordonnatrice du projet) pour la conception et la réalisation de leur projet. A l’occasion du **Mapa Buku Festi**, les achats se feront auprès du libraire partenaire (F. Dumas) qui transmettra ses factures au pilote du projet.

Il est souhaitable que soit privilégiée l’invitation d’intervenants dans l’environnement de la commune concernée, afin de leur donner de la visibilité… et pour des raisons de coût !

**Financement**

L’ambition de ce second appel au projet est de 500 élèves.

Le budget comprend :

* **30€/élève**
* **La rémunération des intervenants fonction d’un barême établi** (pour les auteurs et illustrateurs, les recommandations du CNL), dans les limites du raisonnable. Pour financer le projet-classe, la part dite collective du pass-Culture de l’établissement peut, également, être déployée. Il faut rappeler que le paiement à l’intervenant est établi directement à ce dernier par la coordinatrice. Toute entreprise, auto-entreprise, association **doit comporter un numéro de siret**.

En revanche**, le transport reste à la charge de l’établissement** (qui peut se rapprocher de la Régie des transports).

**Modalités et calendrier**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | 2022 | 2023 |
| Dépôt Appel à projet 2022-2023 sur ADAGE | 27 juin-14 Octobre 2022 | **17 décembre 2022** |
| Sélection des projets | 26-30 Septembre 2022 | **1ère semaine de février 2023** |
| Projets en action | Octobre 2022—Mai 2023 |
| Évaluation du projet  |  | Fin Juin 2023 |
| Dépôt Appel à projet 2023-2024Sur ADAGE |  | Juin-Septembre 2023 |

**La 2ème date d’ouverture de la plateforme ADAGE est fixée au 17 décembre 2022** et la limite de candidature au **31 janvier 2023**. La commission se réunira dans la première semaine de février 2023 afin de sélectionner les projets avalisés qui seront communiqués aux chefs d’établissements concernés.

Qu’il s’agisse de l’organisation, des rencontres avec les acteurs du livre au sein de l’établissement ou des visites en librairies, toutes les prestations sont ajustées par le professeur et/ou le professeur documentaliste avec le libraire partenaire et/ou l’intervenant choisi, encadrées par la coordonnatrice. **Le rendez-vous en librairie est pris pour la classe par demi-groupes (15 élèves maximum), de préférence, pour des raisons de sécurité et de responsabilité**.

Lors des visites en librairies, les factures sont établies par le libraire et directement transmises au pilote du Projet.

**Récapitulatif**

1. Dépôt du projet sur le site ADAGE par le professeur et/ou le professeur documentaliste qui pilote le projet, **validé par le chef d’établissement** :

https://extranet.ac- guyane.fr/mdp/redirectionhub/redirect.jsp?applicationname=vrs-adage

1. S’assurer des dates-butoir d’ouverture et fermeture de la plateforme ADAGE
2. Prise de rendez-vous directe avec l’intervenant et le libraire par le professeur et/ou le professeur documentaliste qui pilote le projet, encadrés par la coordination
3. La coordonnatrice a pour objectif de faciliter le déroulement des actions, d’accompagner les acteurs, mais en aucun cas de se substituer aux porteurs de projet...

Monique Dorcy (Professeure documentaliste retraitée)

Tel : 0694221420

Mail : dorcy.monique@orange.fr

1. Présidente de l’ADBG : Synthia Sully [↑](#footnote-ref-1)
2. Monique Dorcy (Documentaliste retraitée)

Tel : 0694221420

Mail : dorcy.monique@orange.fr [↑](#footnote-ref-2)
3. Isabelle Niveau : IA-IPR de Lettres, Déléguée à l’action culturelle académique [↑](#footnote-ref-3)
4. Myriam-Karine Asselin de Beauville [↑](#footnote-ref-4)